



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

SERVICE : CELLULE COMMANDE PUBLIQUE

Affaire suivie par : Estelle GARY

N°D2023-03-MP

OBJET : CIS - CONTRAT DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS D'AMALGAME DENTAIRE DU CENTRE INTERCOMMUNAL DE SANTÉ DE FUMEL

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-28-AG en date du 05 juin 2020 relative à la création d'une commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°2020B-29-AG en date du 05 juin 2020 relative à l'élection des représentants à la commission d'appel d'offres ;

Considérant la nécessité de collecter les déchets d'amalgame dentaire issus des cabinets dentaires du Centre Intercommunal de Santé de Fumel, conformément à la loi du 15 juillet 1975, au décret n°97-1048 du 06 novembre 1997, à l'arrêté du 30 mars 1998 et aux arrêtés du 07 septembre 1999 ;

Considérant la nécessité d'optimiser les déplacements, la société SAGE DRS de Mantes-la-Jolie (78) qui travaille pour la partie Maison de Santé Pluridisciplinaire, 134 avenue de l'Usine à Fumel, a été sollicitée pour assurer cette mission selon un contrat détaillé ;

Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,

1°) – Eu égard à l'énoncé ci-dessus, de valider les termes du contrat proposé par la société SAGE DRS de Mantes-la-Jolie (78), pour une période de 12 mois renouvelable annuellement par tacite reconduction. Le prix des prestations est ainsi détaillé :

- Prestation de base : fourniture d'un kit auquel s'ajoute la collecte annuelle, le traitement et la valorisation des déchets mercuriels : 205 € TTC ;
- Option : fourniture de cassette CAS : 22,50 € TTC l'unité ;

2°) – De signer le contrat ;

3°) – Précise que les crédits seront prévus au budget 2023.

FUMEL VALLÉE DU LOT

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20230109-D2023_03_MP-AR
Reçu le 11/01/2023

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 09 janvier 2023



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 11 janvier 2023
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 11 janvier 2023

FUMEL VALLÉE DU LOT

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com